

(NDA)

MICROFICHE N°

30264

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية  
وزارة الفلاحة

المركز القومي  
للسنوي الفلاحي  
تونس

F

1

CNDA/PR 1617

REPUBLIQUE TUNISIENNE

CNDA 302624

CNDA 1617

Sous-Secrétariat d'Etat à l'Agriculture

Direction de la Production Agricole

COOPERATIVE D'ELEVAGE DU HEDJOUTE  
DE SIDI N° HEDJOUTE

GOVERNORAT DE    R.I.X  
COOPERATIVE N° 7

Janvier 1969

D/P.A. N° 531

CHAP 1617

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
SECRETAIRAT D'ETAT AU PLAN ET A  
L'ECONOMIE NATIONALE  
S/SECRETAIRAT D'ETAT A L'AGRICULTURE  
Direction de la Production Agricole  
Section des Etudes

COOPERATIVES D'ELEVAGE DU HIBOUSS DE "SIDI M'HEDDEH"

GOUVERNORAT DE  PAIX  
 -  
 COOPERATIVE SIDI M'HEDDEH - 7 -

COOPERATIVE SIDI M'HEDDEB

PLAN DE SITUATION

EXTRACT DES CARTES EL AYACAH

MAISURES 1:100 000

CARTE N°2

Coop

Coop

C

Coopérative

C

JANVIER 68

Chapitre I.

SITUATION DU PERIMETRE

SITUATION DU PERIMETRE

10. - C) ONNEES GEOGRAPHIQUES

100. - HABOUS DE SIDI M'HEDDEB

Le habous de Sidi M'Heddeb est situé dans son entier dans le Gouvernorat de Sfax.

Les limites en sont les suivantes :

- à l'Est; la côte, entre le port de la SIGHIRIA et l'embouchure de l'Oued Akarit.

- au Sud, la limite du gouvernorat. Les points extrêmes de cette limite sont :

- d'une part, le village de Sidi Mansour
- d'autre part, l'embouchure à la mer de l'Oued El Akarit.

- à l'Ouest, la limite du habous, assez confuse, s'appuie sur les Djebels Kraïabil et Bou Daou. Plus au nord, la limite du habous emprunte la piste allant de Mezzouna vers la Sebkha Mechégüigie.

- La limite Nord Est, suit approximativement le cours de l'oued Tasfaoui.

101. - SIDI M'HEDDEB N° 7

Un découpage préliminaire réalisé en novembre 68 situait l'emplacement prévu pour la coopérative Sidi M'Heddeb N° 7 au nord de la Sebkha EN NOUAL.

L'étude de détail n'a pas amené à changer ces limites, qui demeurent les suivantes :

- au Sud; la bordure nord de la Sebkha EN NOUAL
- à l'Est, la coopérative Sidi M'heddeb N° 10. Cette limite Est se trouve entre celle des U.R.D. de MELARES et de la SIGHIRIA.

- au Nord, La limite Nord de la coopérative N° 7 est celle constituée par la frontière entre les U.R.D. de la SKHIRRA et de Sidi Ali Ben KHALIZ.

- à l'Ouest, La limite Ouest de la coopérative suit approximativement suivant une direction Nord Sud la ligne de crête du Djebel MEDUILLET. Elle est là, limitrophe de la coopérative Sidi M'Heddeb N° 8.

11. - LIMATOLOGIE

La pluviométrie serait probablement de 160 millimètres/an avec maximum des précipitations en Novembre et Mars.

Les vents dominants proviennent d'une direction SUD-SUD EST.

Bioclimatiquement le périmètre est situé à la limite de l'étage aride inférieur à hiver doux.

Ce climat peut être rapproché de celui de Gafsa avec un caractère continental peu moins accusé.

D'après GRUSSEN et VERNET, le régime hydrothermique défini par le nombre de jours biologiquement secs est de 200 à 250.

12. - SITUATION ETHNIQUE

La coopérative N° 7 est située en totalité sur les terres de la tribu des MEHEDBIS.

La population tirant revenu de la zone considérée est assez difficile à chiffrer. Le nombre de 80 à 110 familles peut être avancé.

- au Nord, La limite Nord de la coopérative N° 7 est celle constituée par la frontière entre les U.R.D. de la SKHIRRA et de Sidi Ali Ben KHALIZ.

- à l'Ouest, La limite Ouest de la coopérative suit approximativement suivant une direction Nord Sud la ligne de crête du Djebel MEDUILLET. Elle est là, limitrophe de la coopérative Sidi M'Heddeb N° 8.

11. - LIMATOLOGIE

La pluviométrie serait probablement de 160 millimètres/an avec maximum des précipitations en Novembre et Mars.

Les vents dominants proviennent d'une direction SUD-SUD EST.

Bioclimatiquement le périmètre est situé à la limite de l'étage aride inférieur à hiver doux.

Ce climat peut être rapproché de celui de Gafsa avec un caractère continental peu moins accusé.

D'après GRUSSEN et VERNET, le régime hydrothermique défini par le nombre de jours biologiquement secs est de 200 à 250.

12. - SITUATION ETHNIQUE

La coopérative N° 7 est située en totalité sur les terres de la tribu des MEHEDBIS.

La population tirant revenu de la zone considérée est assez difficile à chiffrer. Le nombre de 80 à 110 familles peut être avancé.

Chapitre II.

BUTS ET MODALITES D'INTERVENTION

13

UTS ET NORMALITES D'INTERVENTION

En l'absence de toute autre possibilité de mise en valeur acceptable (arboriculture rentable, pérимètres irrigués intensifs) l'orientation de cette mise en valeur devra se faire le mouton.

Dans la suite du raisonnement il importe donc :

- De définir avec précision le degré d'exploitation possible et partant de là, de charge des différents types de végétation rencontré sur la zone.

Cela est l'objet du chapitre suivant ( Etude phytocologique et pastorale )

- D'établir le calendrier d'exploitation possible de ces zones pastorales en tenant compte des caractères spécifiques de chaque type de végétation. Ce calendrier (ainsi d'ailleurs que la "charge" citée plus haut) est établi en tenant compte des impératifs de conservation dans le temps des possibilités de ces parcours.

- De rechercher les appoiments nécessaires

Ces appoiments sont de deux ordres :

a) appoiments saisonniers

Les besoins de l'unité ovine sont variables d'un bout de l'année à l'autre. L'utilisation des paturages eux mêmes n'est pas continue. Cela provoque des ruptures de charge en ce qui concerne l'alimentation. Un appoiment doit être fourni dans ce cas. Cet appoiment peut être fourni soit par des plantations de cactus inermis ou d'atriplex halimus soit par des apports fourragers en provenance de pérимètre irrigué.

b) appoiments de disette

Certaines années, déficitaires pluviométriquement voient le niveau de production des parcours baisser très sérieusement. Là aussi un effort de compensation doit être fait, plus important que dans le cas précédent.

Chapitre III.

ETUDE PHYTOECOLOGIQUE ET PASTORALE

## ETUDE PHYTOECOLOGIQUE ET PASTORALE

### 30. / A VÉGÉTATION

301 - Principes cartographiques sur lesquels est fondée l'étude de la végétation ; travaux restant à faire.

3011. - Etablissement d'une carte de base : carte phytosociologique (voir carte N° 2 hors texte). À partir des photos aériennes au 1/12.500<sup>e</sup>, nous avons établi des subdivisions morphologiques ; une reconnaissance de terrain a permis de caractériser des unités écologiques basées sur

- la végétation ; ses caractères phytosociologiques, la présence ou l'absence d'espèces vivaces consommées par le bétail, leur degré de recouvrement.

- le type de sol

- l'existence de certains caractères hydrologiques : zones à coefficient de ruissellement élevé ou au contraire faible.

- l'état de dégradation des parcours, et son origine.

3012. - Etablissement d'une carte des types pastoraux (voir carte N° 3 hors texte). À partir de la carte phytosociologique, nous avons réalisé une carte des types pastoraux au 1/50.000<sup>e</sup>. Les associations précédentes sont regroupées par catégorie d'utilisation. Le numéro de chaque catégorie est défini par l'association la plus importante en surface entrant dans ce type.

3013. - Travaux restant à faire : établissement d'une carte de productivité des parcours (masse fourragère productive de 20 à 60 carrés par type pastoral et par coopérative ; étude des périodes de croissance des espèces pastorales les plus importantes de chaque parcours.

### 302 - Etude de la végétation

Une légende détaillée est fournie en annexe de la carte N° 2 ; il suffira donc de se référer à celle-ci. Toutefois il existe une différence par rapport aux études précédentes : à part quelques zones où la végétation est peu affectée par la culture, les autres sont plus ou moins défrichées ; il a donc/définir un taux d'occupation du sol par les vergers et les céréalos. Dans ce cas l'utilisation pastorale sera double :

- Utilisation des ressources fourragères en provenance de la végétation spontanée

- Utilisation des chaumes ainsi que du Cynodon Dactylon.

303 - Etude des types pastoraux (voir carte n° 3 hors texte)

Les types pastoraux ont été rassemblés en 3 grands groupes :

3031. - Groupe A.

Ce groupe comprend tous les types pastoraux appartenant à la steppe à Rhantrium suaveolens sur sol brun jeune ou d'apport sédimentaire, soit le type 1 (522 ha), le type 2 (555 ha dont 75 % défrichés), le type 3 (900 ha dont 00 % défrichés), le type 4 (475 ha dont 75 % défrichés), le type 5 (500 ha), le type 7 (250 ha dont 80 % défrichés), le type 8 (275 ha dont 75 % défrichés), le type 9 (537 ha, 5 dont 60 % défrichés), le type 9<sup>e</sup> (458 ha, 5). La charge et la période d'utilisation varient suivant les types et figurent sur la légende de la carte N° 2.

3032. - Groupe B.

Il s'agit essentiellement de l'association à Artemisia herba alba et Haloxylon tamaricifolium, sous-association à Rhantrium suaveolens qui couvre 900 hectares environ ; la période d'utilisation se situe de la mi-Mars à la mi-Août et de début Octobre à fin Décembre à raison de 1 unité ovine /15 hectares.

3033. - Groupe C.

Ce groupe rassemble tous les types pastoraux résultant du défrichement complet de la végétation originelle. Il s'agit de 2 variantes :

- Variante à Armoise champêtre et Cynodon Dactylon sur sol sablonneux, qui couvre 479 hectares et regroupe les types 10 (288 ha), 11 (80 ha), 12 (111 ha) ; la charge moyenne est de 1 unité ovine pour 4 hectares et la période d'utilisation de la mi-Mai à fin Juillet.

- Variation à Armoise blanche et Cynodon Dactylon sur sol limone-sableux, hydromorpho. Cette variante englobe les types

15 ( 2142 ha ) 15 ( 519ha, 5 ) 12 ( 285 ha )  
14 ( 216 ha ) 16 ( 197ha, 5 ) 17 ( 132,5 ha )

La période d'utilisation est la même que celle de la variante précédente, et la charge de 1 unité ovine pour 8 hectares.

304 - Aménagement des parcours et leur exploitation.

30411. - Aménagement des parcours. Sur la carte N° 4 sont figurés les différents types d'aménagement. Nous les détaillons aux paragraphes suivants.

30411 - Surveillance et contrôle de l'érosion éoliennes. Dans cette coopérative le caractère principal de la végétation est l'existence d'une intense érosion éoliennes ; ceci se traduit par

- une disparition des espèces à racines fragiles notamment les graminées vivaces

- un déchaussement de toutes les espèces à racine pivotante  
- une réduction de la densité des petites espèces à racine pivotante, telle le Plantain blanchâtre qui disparaît le premier. Une surveillance de la réaction des espèces à l'érosion éoliennes est donc indispensable. En outre, une série de mesures ont été prises pour augmenter la vigueur et la densité des espèces existantes :

- Mise en défens saisonnière. Dans certaines zones la végétation a été fortement affectée par l'érosion éoliennes ; dans ce cas, il est nécessaire de pratiquer une mise en défens saisonnière et par tranches; cette mise en défens sera réalisée pendant 2 années consécutives au Printemps et en été ; cette mesure permettra aux petites espèces de produire suffisamment de graines ; leurs plantules auront la possibilité d'atteindre des racines ; pendant cette période, l'exploitation des zones mises en défens se pratiquera en automne (passage lâger).

- Mise en défens complète. Cette mise en défens doit durer une année agricole complète ; elle a pour but de permettre d'augmenter la vigueur des espèces consommées par le bétail, notamment celle des graminées vivaces fragmentées par la sur-exploitation.

30412 - Exclusion de la céréaliculture de certaines zones. Dans certaines zones à Rhinotrium (notamment le type 1), le défrichement en vue de la céréaliculture a atteint des proportions importantes ; ceci a entraîné une intense déflation éoliennes. Ces zones défrichées étant particulièrement favorables à l'association à Rhinotrium, il nous a paru nécessaire de leur attribuer une vocation pastorale et d'en exclure la céréaliculture. Les taches défrichées seront mises en défens ; afin d'assurer un recouvrement naturel, deux mesures sont à prendre :

- inclusion dans la mise en défens d'une surface de végétation constituant les semenciers.

- scarifiage de la zone défrichée

30113. - Extension locale des zones à *Cynodon Dactylon*.  
Afin d'augmenter les ressources fourragères en période estivale, il paraît nécessaire de favoriser le développement de *Cynodon Dactylon* dans des zones d'où la céréaliculture serait exclue. Ainsi, 1/10e de la surface du parcours C sur sol limono-sabloux (soit 300 hectares) pourrait servir à cette utilisation ; des travaux de scarifiage, pratiqués dans le sens perpendiculaire à l'écoulement de l'eau augmenteraient la densité de cette espèce.

3012. Exploitation des parcours

30121. - Déficit estival et utilisation des parcours à *Cynodon Dactylon*. Les parcours du groupe C c'est à dire les chaumes et l'association à *Cynodon Dactylon* (voir tableau N° 1) peuvent s'utiliser de la mi-Juin à fin Juillet ; mais cela fait apparaître un déficit fourragé important en Août et Septembre. Afin de l'atténuer, nous avons prévu la mise en réserve d'une partie de ce parcours et son utilisation sous forme de report des réserves\* en Août et à la mi-Septembre.

30122. - Exploitation des parcours. Le tableau N° 6 indique la répartition du troupeau en fonction de la valeur fourragère. Le schéma d'exploitation est le suivant :

- 1 ) Au Printemps et en Automne, exploitation de A (voir carte N° 3 hors texte)
- 2 ) En été, exploitation de B et de C. (voir carte n° 3)

305 - Localisation des zones de plantation de cactus inermes, d'*Atriplex Halimus*, des points d'eau.

La carte N° 4 indique

- les zones de plantation de cactus inermes.
- les zones de plantation d'*Atriplex Halimus*
- la localisation des points d'eau.

3051. - Nous avons prévu la plantation de 135 hectares de cactus et de 15 hectares d'*Atriplex Halimus*. Il est possible d'étendre ces plantations à de plus grandes surfaces (voir carte N° 4).

\* La valeur fourragère de ces réserves sera évidemment plus faible que pendant leur période d'utilisation optimale.

3052. - Travaux de C.E.S.. La pluviométrie de la région de Mezzouma n'est pas suffisante pour permettre un développement optimal tant du cactus inermis que de l'Acacia triplex Halimus. Un apport supplémentaire d'eau est nécessaire. Ceci ne peut provenir que du ruissellement ; des travaux de conservation de l'eau sont donc nécessaires, du type alvéoles de retenue ; en outre les surfaces de 25 hectares doivent être fragmentées en unités de 5 hectares séparées par un espace de 200 mètres ; les carrés sont plantés en quinconce.

Tableau n° 1

COOPERATIVE SIDI M'HEDDE VII

ALIMENTS FOURRAGERES DES DIFFERENTS TYPES DE PASTORAEUX

A - Types pastoraux rassemblant les parcours à Rhanterium et à Rhanterium défriché en mosaïque  
C - Types pastoraux rassemblant les parcours des terres cultivées : (chaumes+ Cynodon Dactylon)

L.S. : parcours sur alluvions hydromorphes limono-sablonneuses

S : parcours sur alluvions sablouseuses

Pour ce type, on a effectué un report d'utilisation en Juillet-Aout de manière à combler partiellement le déficit existant

B - Parcours à Armoise blanche et Rhanterium

Types pastoraux	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
"A ( 5537 ha )	-	-	4018	11.446	4527	5140	3414	2113	4.225	-	-	25.306	116.261
B ( 900 ha )	-	-	486	1.656	828	828	599	598	1.197	594	-	2.911	11950
C (3002 ha )(LS)	-	-	-	-	-	-	5.989	2972	2972	4098	-	-	-
( 479 ha )(S)	-	-	-	-	-	-	1.194	594	595	817	-	-	-
Total mensuel	-	-	4536	16.102	5	5968	4013	2711	12.605	14160	3567	14915	-
											20.297	110.211	126181 7154
													6182 1136.392 UP

CHAPITRE IV

DIMENSIONNEMENT DU TROUPEAU

## Chapitre IV

### C) INTENSIFICATION DU TROUPEAU

#### 4.0 - BILAN PASTORAL

Le tableau N° 1 récapitule les résultats de l'étude phytosociologique en ce qui a trait aux possibilités pastorales de la zone. L'on distingue trois secteurs principaux :

Secteur A	:	5.537 ha - Parcours de printemps et d'automne.
Secteur B	:	900 ha - Parcours de printemps et d'automne
Secteur C	:	3002 ha Limono-sableux 479 ha Sableux } Parcours d'été 9.918 ha }

Les disponibilités totales en U.P. pour cet ensemble sont en année normale de 136.400 UP

#### 4.1 - APPOINT CACTUS ET ATRIPLEX :

Les surfaces plantables en cactus et en atriplex sont suffisamment importantes, pour cette coopérative, pour assurer largement les besoins en année normale et en année de disette.

#### 4.2 - BESOINS ALIMENTAIRES :

##### 420. - Par catégories d'animaux :

###### 4200. - La brebis mère

Du 1 <sup>er</sup> Avril au 31 Mai	0,75 UP/jour
Du 1 <sup>er</sup> Juin au 31 Août	0,50 UP/jour
Du 1 <sup>er</sup> Sep. au 31/10	0,75 UP/jour
Du 1 <sup>er</sup> Novembre au 31/12	1,30 UP/jour
( 2 premiers mois de lactation )	
Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 28/2 (fin de lactation)	1,1 UP/jour
Du 1/3 au 31/3	0,5 UP/an
soit au total	293 UP/an
	par brebis mère.

## Chapitre IV

### D) INVENTINEMENT DU TROUPEAU

#### 4.0 - BILAN PASTORAL

Le tableau N° 1 récapitule les résultats de l'étude phytocologique en ce qui a trait aux possibilités pastorales de la zone. L'on distingue trois secteurs principaux :

Secteur A :	5.537 ha - Parcours de printemps et d'Automne.
Secteur B :	900 ha - Parcours de printemps et d'Automne
Secteur C :	3002 ha Limono-sableux 479 ha Sableux } Parcours d'été
	9.918 ha

Les disponibilités totales en U.P. pour cet ensemble sont en année normale de 136.400 UP

#### 4.1 - APPONT CACTUS ET ATRIPLEX :

Les surfaces plantables en cactus et en atriplex sont suffisamment importantes, pour cette coopérative, pour assurer largement les besoins en année normale et en année de disette.

#### 4.2 - BESOINS ALIMENTAIRES :

##### 420. - Par catégories d'animaux :

###### 4200. - La brebis mère

Du 1ère Avril au 31 Mai	0,75 UP/jour
Du 1ère Juin au 31 Aout	0,50 UP/jour
Du 1ère Sep. au 31/10	0,75 UP/jour
Du 1ère Novembre au 31/12	1,30 UP/jour
( 2 premiers mois de lactation )	
Du 1er Janvier au 28/2	1,1 UP/jour
(fin de lactation)	
Du 1/3 au 31/3	0,5 UP/an
soit au total	294 UP/an
	par brebis mère.

4201 - Les automaux

De la naissance au sevrage 0,75 UP/jour

Au delà du sevrage et jusqu'au moment où ces agneaux, soit seront conservés pour le remplacement (antennaises), soit seront vendus, cette ration sera maintenue.

4202 - Log maintenance

Nous appellerons ici antennoises les agneaux femelles conservés pour le renouvellement des mères ; et ce, à compter du 5ème mois d'âge jusqu'au 18ème.

Les deux bains salinotropes seront de 0,5 UP/jour.

4203 = los b6ligrd

Ressources alimentaires : 0,8 UP/jour

421 - Composizione de l'unità ovina

La composition de l'unité ovine est un élément fluctuant tout au long de l'année.

Composée à la base d'un bœuf mûre assortie de 0,05  
bœuf, elle s'accompagne en plus d'un certain lot d'agneaux et d'an-  
toissons.

La composition intermensuelle de cette unité ovine peut être située de la façon suivante :

**BESOINS ALIMENTAIRES INTENSIFS DE L'UNITE OVINE**

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	total
<u>BREBIS MEREES</u>													
1	1,1	1,1	0,5	0,75	0,75	0,50	0,50	0,50	0,75	0,75	1,3	1,3	-
2	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	360
3	1	0,9	0,8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-
4	33,00	29,70	12,00	22,50	22,50	15,00	15,00	15,00	22,50	22,50	39,0	39,0	287,7
<u>ANTERGALES</u>													
1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-
2	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	360
3	0,21	0,20	0,20	0,26	0,26	0,25	0,25	0,24	0,24	0,23	0,23	0,22	-
4	3,15	3,00	3,00	3,90	3,90	3,75	3,75	3,60	3,60	3,45	3,45	3,30	41,8
<u>AGEEUX</u>													
1	0,75	0,75	-	-	-	-	-	-	0,75	0,75	0,75	-	-
2	30	30	-	-	-	-	-	-	30	30	30	-	-
3	0,95	0,45	-	-	-	-	-	-	0,95	0,95	0,95	-	-
4	21,37	10,12	-	-	-	-	-	-	21,37	21,37	21,37	-	95,50
<u>U.P.</u>													
1	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	-
2	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	360
3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-
4	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	14,40
Total Général(U.P.)	58,72	44,02	16,20	27,60	27,60	19,95	19,95	19,80	27,30	48,52	65,02	64,87	440 U.P.

1 - U.P./jour

2 - Nombre de jours

3 - Taux de présence

4 - Total U.P.

#### 4.3 - DIMENSIONNEMENT DU TROUPEAU :

Le tableau N° 3 récapitule la charge mensuelle possible par utilisation des seuls parcours. Évidemment cette charge n'est pas identique de mois en mois, variant de 0 à 631 U.O. au mois de juillet.

Pour dimensionner le troupeau, nous nous baserons sur une répartition annuelle de l'alimentation fixe de la manière suivante :

Parcours	:	1/3
Cactus	:	1/3
Atriplex	:	1/3

La production des parcours étant de 136.400 UF, la production totale sera de  $136.400 \times 3 = 409.200$  UF soit 409.200 - 930 unités ovines

L'utilisation des cactus, si l'on veut les exploiter fonctionnellement, devra se faire de la deuxième quinzaine d'Avril à la fin Avril, en deux périodes à rythme d'exploitation différent :

De la mi-Mai à la fin Décembre une partie inférieure à la moitié de la production totale ;

De janvier à fin Avril, une partie supérieure à la moitié de la production totale.

#### 4.4 - REPARTITION DE L'ALIMENTATION :

Le tableau N° 4 récapitule la ventilation des ressources nécessaires pour alimenter un troupeau fixé à 930 U.O.

Parcours	:	136.400	UF	:	33 %
Cactus	:	122.800	UF	:	30 %
Atriplex	:	150.000	UF	:	37 %

L'on voit que l'on a été amené à diminuer largement la proportion de cactus (30 %) au profit de l'Atriplex (37 %) pour pouvoir utiliser pendant la première partie de l'année une quantité de cactus supérieure à la moitié de la production totale : 69.700 UF sur 122.800 UF, soit 57 %.

En considérant une plantation de cactus adulte ces 122.800 UF, seront fournis par 123 ha de plantation.

150 ha d'Atriplex fourniront les 150.000 UF d'appoint nécessaires.

Le tableau N° 5 montre, en pourcentage, l'importance de chaque composante (parcours, cactus, atriplex) dans la ration de l'unité ovine.

Tableau 1:2 3

H. P. GE POSTAGE PAID U. S. O.

P.R. SEUL UTILISATION DES P. RECOURS

CALENDRIER D'ELEVAGE

<u>JANVIER</u>	: Mourriture d'appoint, cactus. Début de sevrage des agneaux En fin de mois vente d'agneaux. Sélection des agnelles à conserver
<u>FÉVRIER</u>	: Continuation des ventes d'agneaux. Choix des mères à reformer Fin de la sélection des agnelles à conserver
<u>MARS</u>	: Fin de la vente des agneaux Introduction dans le troupeau des mères Vente des bêtes de reprise
<u>AVRIL</u>	: Soins vétérinaires (vaccination contre la clavelée).
<u>MAI</u>	: Tonte des adultes - Soins vétérinaires - début de la lutte
<u>JUIN</u>	: Continuation de la lutte. Surveiller particulièrement le comportement des jeunes bêliers mis pour la première fois à la saillie
<u>JUILLET</u>	: Protection contre l'ensoleillement (bosquets d'ombrage). Assurer l'abreuvement du troupeau en s'occupant particulièrement des bêtes les plus faibles. Apport complémentaire sur les mères de foin sec (luzerne par exemple).
<u>AOÛT</u>	: Marquage des bêtes restées vides et repérage des stériles pour la vente
<u>SEPTEMBRE</u>	: Surveiller la bonne tenue des brebis en instance de mise bas Première naissances - Retrait des bêliers des troupeaux des mères.
<u>OCTOBRE</u>	: Suite des naissances.
<u>NOVEMBRE</u>	: Surveillance des jeunes agneaux
<u>DÉCEMBRE</u>	: Première sélection des agneaux mâles qui seront destinés à la vente.

Tableau 14 4

EDITION 2, DEFINITION  
930 U.O. (in U.P.)

תְּמִדְבָּר

BREVETTE DE PROPRIÉTÉ D'INVENTION

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	I	Total				
F.ERCORIS	-	-	59%	63 %	42%	47%	35%	29%	60 %	34%	39%	-	63 %	50%	125%	21%	33 %	
CACTUS	55 %	51 %	53%	51%	37 %	-	-	-	-	-	30%	30%	17%	19 %	20%	26%	30%	30 %
AMPHIX	15 %	41 %	47%	-	-	50%	53%	57%	71%	32 %	51%	31%	31%	53%	13 %	20%	37%	37 %

#### 4.5 - EVOLUTION ANNUELLE DU TROUPEAU :

En "vitesse de croisière" (lorsque les réserves de cactus seront à l'optimum de production), l'effectif général du troupeau sera de 930 unités ovines.

Il évoluera, au cours des mois, et sera au maximum en fin Octobre - début Novembre. Il sera constitué à cette époque de :

930	brebis mères
883	agnaux nées
213	antennaires de 1 an.
46	béliers.

Tout au long de l'année le troupeau évoluera de la façon suivante :

- Mères      - d'Octobre à Janvier : 930 têtes  
- Janvier et Février : vente de 20 % d'entre elles (186 têtes) pour arriver à un niveau de 754 têtes complété peu après à 930 têtes par l'apport des antennaires.

Agnaux      Naissance au taux de 95 % (883 têtes) ils seront conservés jusqu'à fin Janvier, date à laquelle les ventes commencent. Seuls seront alors conservés les agneaux destinés par la suite au remplacement des mères. Au 1er Mars nous convenons d'appeler antennaires les agneaux femelles ainsi conservés.

Antennaires   De 242 têtes début Mars, le troupeau des antennaires se maintiendra approximativement à ce niveau pendant 1 an. Nous avons simplement pris un taux de perte qui fera descendre en une année le nombre d'antennaires de 242 à 166 taux de remplacement prévu pour les - - - .

Béliers      46 béliers sont prévus :

Le remplacement de ceux-ci se fera par 1/5 (soit 9 béliers/an). Ils seront importés sur la coopérative dans le cadre de l'amélioration de la conformation du troupeau.

Tableau N° 6

- 16 -

## OPÉRATION SIDI N° HEDDEB VII

## EXPÉDITION THÉORIQUE DES TROUPES SUR LES PARCOURS D'EXPLOITATION RÉGULIÈRE (PARCOURS DE TYPE A)

## AS D'UN PRINTEMPS ET D'UN AUTOMNE À PLUVIOSITÉ NORMALE

( L'utilisation du parcours se fait à raison d'une tranche de 10 jours par mois ).

Type pastoraux	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Octobre	Novembre	Décembre	
1	Brebis	194	232	370	326	355	-	-	
	Agneaux	-	-	-	-	-	220	231	
	Antenneses	49	61	96	78	69	53	55	
2	Brebis	52	63	125	136	219	219	65	
	Agneaux	-	-	-	-	-	60	52	
	Antenneses	13	16	31	31	55	55	15	
3	Brebis	45	53	85	75	244	395	54	
	Agneaux	-	-	-	-	-	50	55	
	Antenneses	11	14	22	50	61	99	12	
4	Brebis	-	40	-	72	79	127	10	
	Agneaux	-	-	-	-	-	39	1	
	Antenneses	-	11	-	19	20	32	10	
5	Brebis	63	77	-	-	-	-	76	
	Agneaux	-	-	-	-	-	-	76	
	Antenneses	16	20	-	-	-	-	18	
6	Brebis	123	148	-	-	-	-	148	
	Agneaux	-	-	-	-	-	-	145	
	Antenneses	31	39	-	-	-	-	31	
7	Brebis	15	18	-	-	-	-	18	
	Agneaux	-	-	-	-	-	-	18	
	Antenneses	4	5	-	-	-	-	4	
8	Brebis	100	120	-	90	-	-	120	
	Agneaux	-	-	-	-	-	-	114	
	Antenneses	25	32	-	32	-	-	26	
9	Brebis	31	39	61	107	188	188	39	
	Agneaux	-	-	-	-	-	-	37	
	Antenneses	8	10	16	28	47	47	9	
9'	Brebis	116	139	221	-	-	-	102	
	Agneaux	-	-	-	-	-	-	145	
	Antenneses	30	36	58	-	-	-	23	

## COOPÉRATIVE RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS VII

## REPARTITION THÉORIQUE DU TOUEAU SUR LES PARCOURS D'EXPLOITATION RÉGULIÈRE ( PARCOURS DE TYPE C )

## LES D'UN PRINTEMPS A PLUVIOSITE MODERNE

( L'utilisation des parcours se fait à raison d'une tranche de 10 jours par mois )

Type de parcours	Type pastoral	Juillet	Août	Septembre
	16 Brobis Antennaises	473 119	473 114	473 114
	15 Brobis Antennaises	114 29	114 28	114 28
	12 Brobis Antennaises	62 15	62 15	62 15
Sur sol	Limonoglycobilous hydroscopique	46 12	46 11	46 11
	14 Brobis Antennaises	43 11	43 11	43 11
	18 Brobis Antennaises	29 7	29 7	29 7
	17 Brobis Antennaises			
	10 Brobis Antennaises	89 13	92 22	92 22
Sur sol steppique ou alluvial sablonneux	Brobis Antennaises	24 4	25 6	25 6
	11 Brobis Antennaises			
	13 Brobis Antennaises	34 5	35 8	35 8

#### 4.5 - UTILISATION DU RELIQUAT DES RESOURCES

##### - Parcours :

Il n'y a pas à proprement parler de reliquats en provenance des parcours, la production étant entièrement utilisée tous les mois.

##### - Cactus et Atriplex

Afin de se réservier une certaine marge de sécurité, la surface de cactus et d'Atriplex strictement nécessaire aux besoins du troupeau ( 123 ha pour le cactus et 150 ha pour l'Atriplex ) a été fixée de 10 %. L'on a donc finalement :

135 ha de cactus  
et 165 ha d'Atriplex

En année normale, si ces 10 % ne sont pas utilisés par le troupeau, ils seront vendus.

En année de disette, ils seront utilisés pour la sauvegarde du troupeau.

I - SUPERFICIES DES PARCOURS DESTINÉS AU TROUPEAU OVIN :	SUPERFICIE	UTILISATION
<b>A - PARCOURS ENTRANT DANS UNE EXPLOITATION NORMALE :</b>		
1) Parcours de printemps et d'automne (ainsi que fin de printemps et d'automne)		
- Rhantarium et Rhantarium défriché	5.537 ha (dont 1835 de verger et 1045 de céréalos)	
- Rhantarium et Armoise blanche	900 ha	Parcours ovins en année normale
2) Parcours à chienement utilisable en été (également utilisé pour céréalos)		
- sols limono-sableux	3.002 ha	
- sols sableux	479 ha	
<b>B - PARCOURS D'APPOIURE :</b>	18.303 ha	Utilisables en année de pluviométrie exceptionnellement forte ou en année normale (mais très faible productivité).
<b>II - SUPERFICIE PLANTABLE EN CACTUS INERME</b>	135 ha	Complément saisonnier et de disette
<b>III - SUPERFICIE PLANTABLE EN ATRIPLEX :</b>	165 ha	Complément saisonnier et de disette
<b>IV - SUPERFICIES EN VERGERS ET CULTURES ANNUELLES (*)</b>		
- Oliviers	1.555 ha	Superficies de vergers et céréalos communes aux parcours, à ajouter :
- Céréalos	4.974 ha	Total { oliviers : 3500 ha céréalos : 10.000 ha
<b>V - NON AGRICOLE</b>	1.600 ha	

Total

36.450 ha

L CHAPITRE V

C ALIERS ECONOMIQUES

Tableau n° 7

## (7) ALIMENTS TECHNIQUES DE L'EXPLOITATION

930 U.O.

- 20 -

1 -	COUTS	Main d'œuvre			Hors Main d'œuvre			Cout Total
		Cout /ha	Cout total	Cout /ha	Cout total			
Cactus ( 135 ha )	5 D	975	5 D	5 D	975	D	-	1.350 D
triplex ( 1/5 ha )	5 D	35	5 D	5 D	35	D	-	1.550 D
Conduite du troupeau	200 D par troupeau de 250 têtes	74	D	-	100,300 par tête	D	-	741 D
Soin vétérinaire	-	-	-	( 2,10 le quintal )	250	D	-	279 D
Concentré ( 93 Gr )	-	-	-	-	-	-	-	250 D
T O T A L	-	1	2.241 D	1	-	1	2.039	1.233 F

930 U.O.

## II - PRODUIT BRUT ANNUEL

- VIANDE :	Bœufs de référés	: 137 X 12 Kg X CD,200	= 1.542
	Gringaux vendus	: 197 X 30 Kg X CD,300	= 5.273
	Déliciens réformés	: 9 X 30 Kg X CD,200	= 108
- LAINE :	Bœufs	: 930 X 60/100 X 2 Kg X CD,300 = 114	
	Béliers	: 16 X 3 Kg X CD,300	= 41
	Interventions	: 115 X 3 Kg X CD,300	= 157
			<u>Revenu Brut</u>
			<u>0.597 D</u>

% de surajout : soit 7 D par U.O.	= 0.597 - 0.283	= <u>0.314 D</u>

Tableau n° 2

## ALERES ECONOMIQUES DE LA PRODUCTION VEGETALE

Cout Main d'oeuvre			Cout hors Main d'oeuvre			Produit brut		
Unitaire	Total	Unitaire	Total	Unitaire	Total	Unitaire	Total	
Oliviers : 3500 ha	1D,000	3.500 D	-	-	-	1D,250	4.375 D	
Citronniers : 10000 ha	2D,000	20.000 D	1D,500	15.000 D	1D,500	35.000 D		
Total	-	-	-	-	-	-	39.375 D	
Valeur ajoutée :		21.375 D						
Révenu net :		875 D						

U ml  
Haus [durch]

L'ALMANACH DE L'ÉCOLE

卷之三

11 - PRODUIT BRUT	
- VILLE	Brûlé du refroidis - encaux vendus
341,000	refroidis
- Bébés	90 X 100 X 2 Kg x CD,300 =
1,111,3	Bébés Bébés encaux
1	16 X 3 Kg x CD,300
1	156 X 3 Kg x CD,300
	Pourcentage
	1,542
	5,273
	100
	4,4
	41
	157
	1,542
	1,542

Valence ajoutée      à      0.01 = 2039

$$\frac{\text{Revenue net}}{3} = \frac{3,597 - 4,263}{-666} = \frac{4,314}{-666}$$

Tableau I.

Coût Main d'œuvre			Coût hors Main d'œuvre			Produit brut		
Unitaire	Total	Unitaire	Total	Unitaire	Total	Unitaire	Total	
Oliviers : 3500 ha	12,000	3,500 D	-	-	-	1D,250	4,375	D
Cér'e'floc : 10000 has	20,000	20,000 D	1D,500	15,000 D	3D,500	-	35,000	D
<b>Total</b>	-	23,500 D	-	-	-	15,000 D	-	39,375 D
<u>Valeur ajoutée</u>			21,375 D					
<u>Revenus net</u>			875					

1

	Prix H.O.	Prix H.M.O.	Prix total	Revenu brut	Valeur ajoutée
Élevage	2,21 <sup>1</sup> D	2,059 D	4,263 D	8,597 D	5,559 D
Production végétale	23,500 D	15,000 D	36,500 D	39,375 D	24,375 D
T O T A U X	25,71 <sup>1</sup> D	17,039 D	42,753 D	47,972 D	30,933 D
Hors : journées de travail		1	25,74 <sup>1</sup> 250,500	-	51,406
Nombre de coopératrices possibles :		1	30,933 250 D	-	124

Tables 10-11

	Montant de l'investissement	Prêt	Subsidie	Autofinancement
INVESTITION DE GASTUS	( 135 ha )	1.512 D	6.018 D	-
56 dinars à 11% p.a.	7.560 D	-	-	-
INVESTITION DE PHRUMEX	( 165 ha )	-	-	-
50 dinars à 11% p.a.	9.900 D	1.990 D	7.920 D	-
INVESTITION DE CLOCO	( 9.910 ha )	-	-	-
CD,500 var de bois de construction	4.959 D	-	-	496 D
1 dinar une rétention normale	-	-	-	-
CREATION DE POINTS DE VENT	( 17 points de vente )	-	-	-
15.000 dinars par point de vente à 4% p.m.e.g.t	25.500 D	15.575 D	3.625 D	5.100 D
AGENCE DE BELIBIS	( 9 billion )	-	-	-
30 dinars par bâti et	270 D	45 D	45 D	180 D
Total	40.049 D	20.112 D	22.301 D	5.776 D

## II - INVENTAIRE BRUT

- VENTE	1	Br. bio du rétenu	1	15' X 12 kg X 0,250	"	1.572
ménages vendus	1	57' X 30 kg X 0,300	"	5.273		
Séjour reformé	1	9' X 30 kg X 0,200	"	100		
- LIVRÉ	1	9'10 X 10/100 X 2 kg X 0,300	"	1.44		
Bebis	1	1'6 X 3 kg X 0,300	"	41		
Ballon	1	1'5 X 3 kg X 0,300	"	157		
Autres	1	1'5 X 3 kg X 0,300	"	157		
		Revenu Brut	"	5.273 D		

Valeur ajoutée 1 0,597 - 2039 " 5,596 L

vol 7 D par U.O.

Revenu net : 0,597 - 4,283 = 4,314 D

Revenu Brut

Tableau n° 9

## (✓) ALIMENTS SPÉCIFIQUES DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE

Tableau n° 10

	Cout Main d'œuvre	Cout hôte Main d'œuvre	Préts H.O.	Préts total	Produit brut	Valeur ajoutée
	Unitaire	Total	Unitaire	Total	Unitaire	Total
Oliviers : 3500 ha	12,000	35,000 D	1	2.039 D	1 42,233 D	8.597 D
Production végétale	23,500 D	15,000 D	1	30,500 D	1 39,375 D	24,375 D
carottes : 10000 ha	20,000	20,000 D	1	10,500	1 15,000 D	35,000 D
TOTAL	1	25,71; D	1	17,039 D	1 42,703 D	1 30,933 D
Total	1	23,500 D	1	15,000 D	1	39,375 D
Valeur ajoutée	1	21,375 D				
Revenu net :	875 D					
Hors : fournées de travail	1	25,741 D	"	51,168		
Membre du coopérativeurs possible :	1	20,933 D	"	124		
		250 D				

Tableau n° 10  
(✓) ALIMENTS ÉCONOMIQUES DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE

	Montant de l'investissement	Prêt	Subsidie	Autofinancement
PLANTATION DE CLUSTUS	1 ( 135 ha )	1 1,512 D	1 6,016 D	
56 litres à 1 ha	1 7,560 D			
PLANTATION PIMENT	1 ( 155 ha )	1 1,910 D	1 7,920 D	
40 dinars à 1 ha	1 9,900 D			
INVESTISSEMENT PRINCIPAL	1 ( 9,910 ha )			
100 dinars par ha de parcours entretien	1 4,999 D	1	1,453 D	1 496 D
dans une rotation normale				
CREATION DE POINTS D'EAU	1 ( 17 points d'eau )			
1500 dinars par point d'eau à aménager	1 25,500 D	1 15,575 D	1 3,625 D	1 5,100 D
AGENCE DE BELLEZ	1 ( 9 ha/ha )	1 45 D	1 45 D	1 100 D
30 dinars par hectare	1 10,169 D	1 20,312 D	1 22,301 D	1 5,776 D
Total				

Tableau n° 11

## INVESTISSEMENTS

## CONCLUSION

Les types de parcours rencontrés sur la coopérative N° 7 présentent les caractéristiques suivantes :

- Faible importance en surface de ces parcours. En fait 9.900 ha seulement (sur une superficie de plus de 36.000 ha) sont plus ou moins exploitables avec régularité tout au long d'une année normale.

Oust sur ce chiffre que le dimensionnement du troupeau a dû être réalisé. Il a fallu de plus introduire dans l'alimentation un pourcentage de cactus (30 %) et d'Atriplex (37 %) assez fort.

- faible productivité de chacun de ces types de parcours

Les parcours d'appoint, environ 18.300 ha, n'ont qu'une productivité extrêmement faible en année normale pour une partie, l'autre partie ne qu'un appont également très faible seulement en année de pluviométrie exceptionnellement forte.

La valeur ajoutée, de près de 31.000 dinars (pour près des 3/4 issue de la production végétale), permettra la mise en place de 124 coopérateurs, avec des investissements de 48.000 dinars environ (dont 42.000 fournis par l'Etat).

## CONCLUSION

Les types de parcours rencontrés sur la coopérative N° 7 présentent les caractéristiques suivantes :

- Faible importance en surface de ces parcours. En fait 9.900 ha seulement (sur une superficie de plus de 36.000 ha) sont plus ou moins exploitables avec régularité tout au long d'une année normale.

Oust sur ce chiffre que le dimensionnement du troupeau a dû être réalisé. Il a fallu de plus introduire dans l'alimentation un pourcentage de cactus (30 %) et d'Atriplex (37 %) assez fort.

- faible productivité de chacun de ces types de parcours

Les parcours d'appoint, environ 18.300 ha, n'ont qu'une productivité extrêmement faible en année normale pour une partie, l'autre partie ne qu'un appont également très faible seulement en année de pluviométrie exceptionnellement forte.

La valeur ajoutée, de près de 31.000 dinars (pour près des 3/4 issue de la production végétale), permettra la mise en place de 124 coopérateurs, avec des investissements de 48.000 dinars environ (dont 42.000 fournis par l'Etat).

COOPERATIVE SIDI M'HEDDEB VII

-CARTE DES TYPES PASTORAUX-

ECHELLE: 1/50.000.

CARTE N° 3.

LEGENDE



Groupe A de types pastoraux : Parcours actuellement considérés comme utilisables au Printemps et en Automne

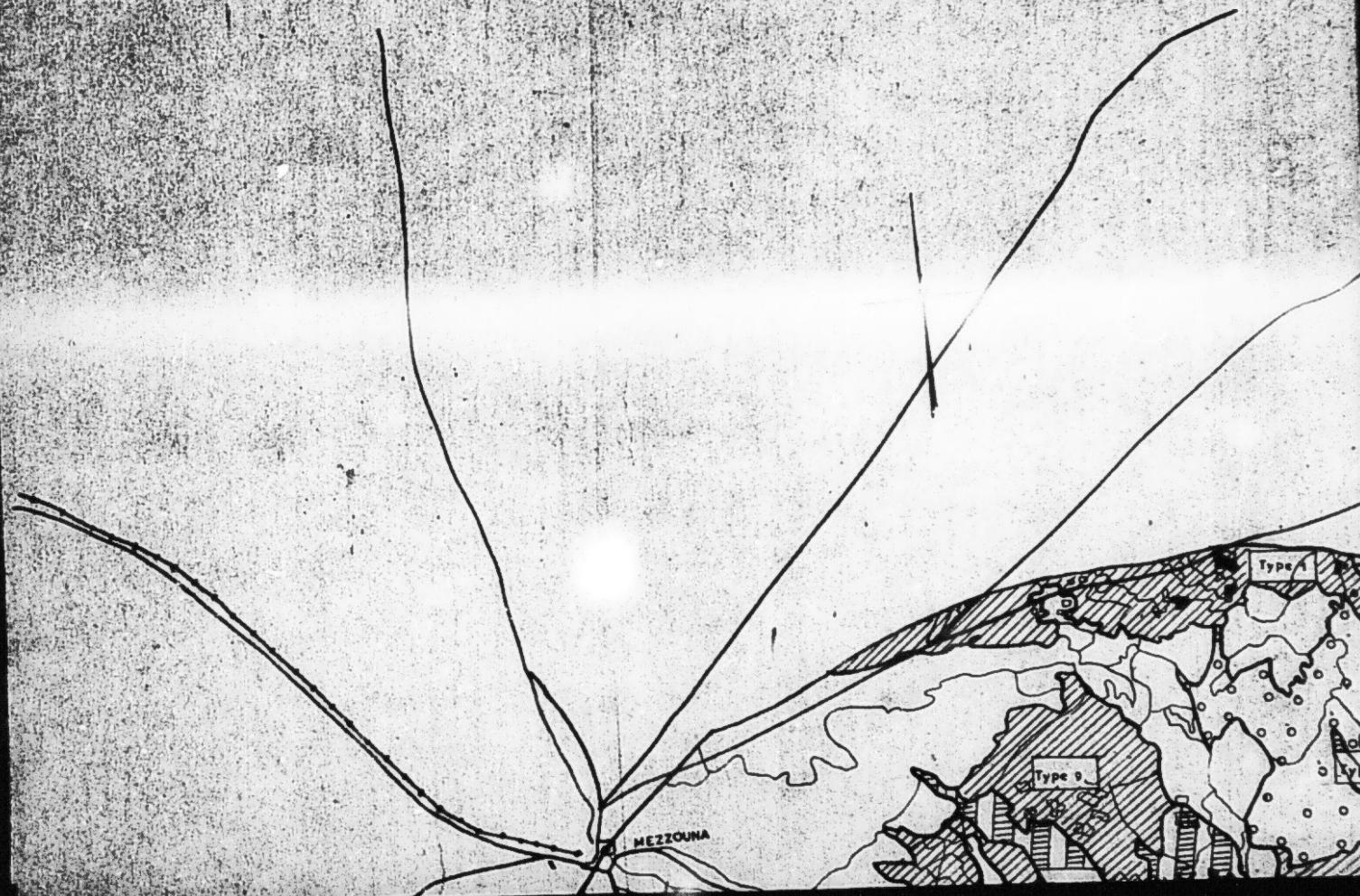


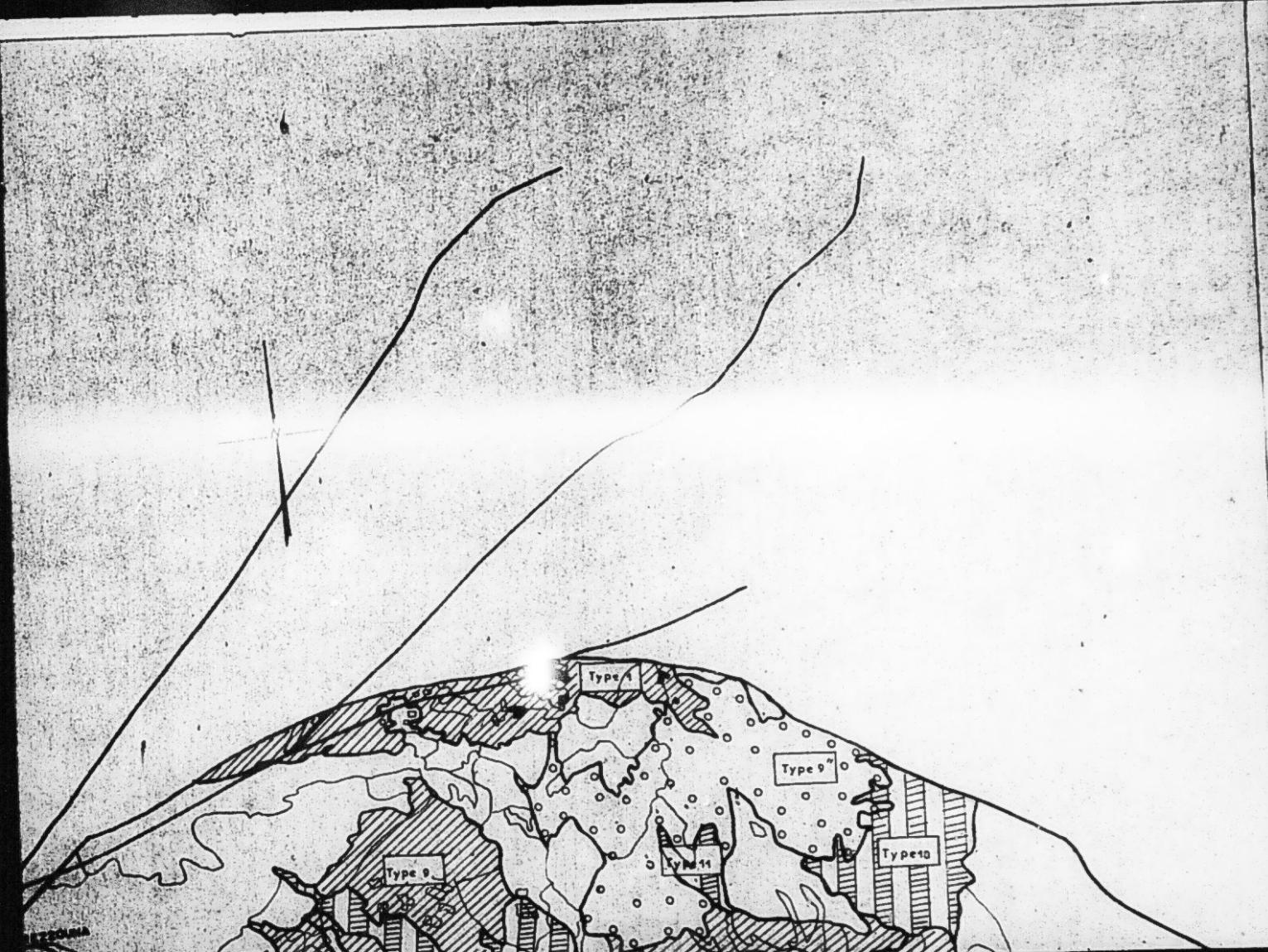
Groupe B de types pastoraux : Utilisables hors de la saison ordinaire et pouvant servir de réserve pour le déficit estival

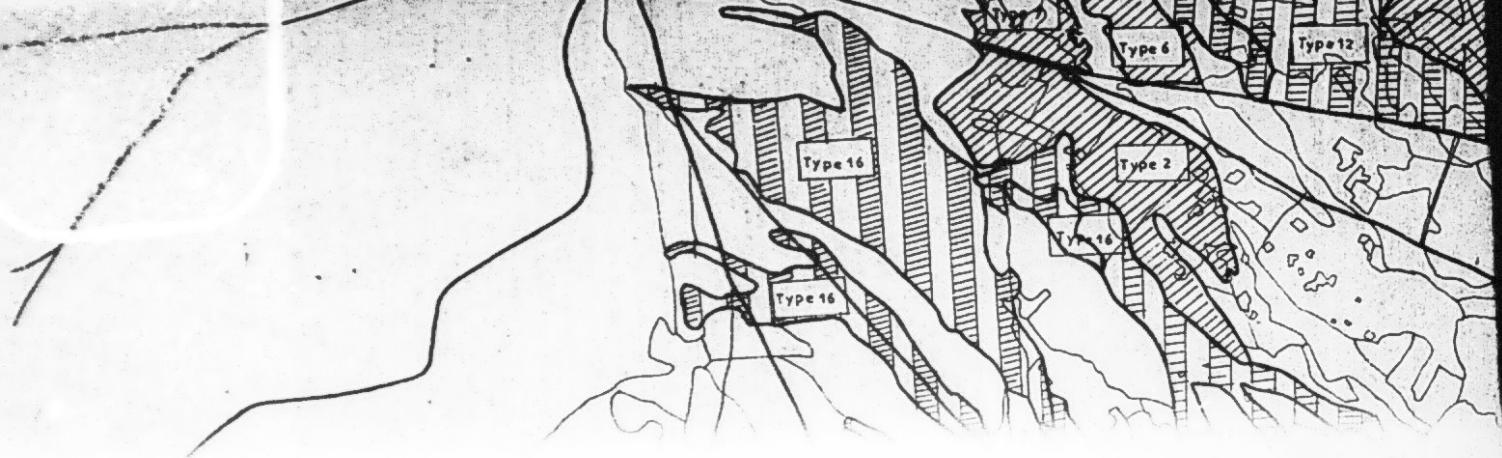


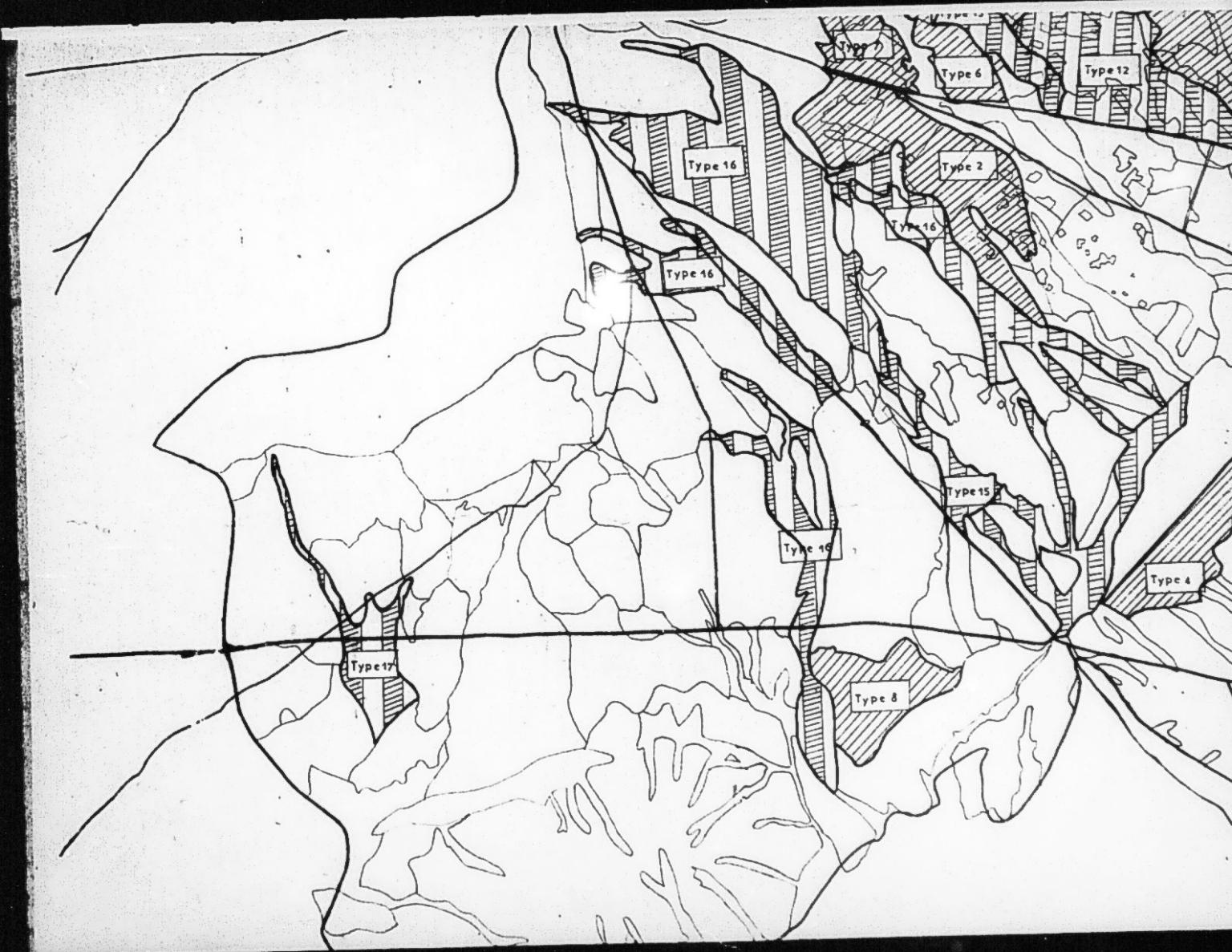
Groupe C de types pastoraux : Utilisables en été et en Automne (type pastoral IX').

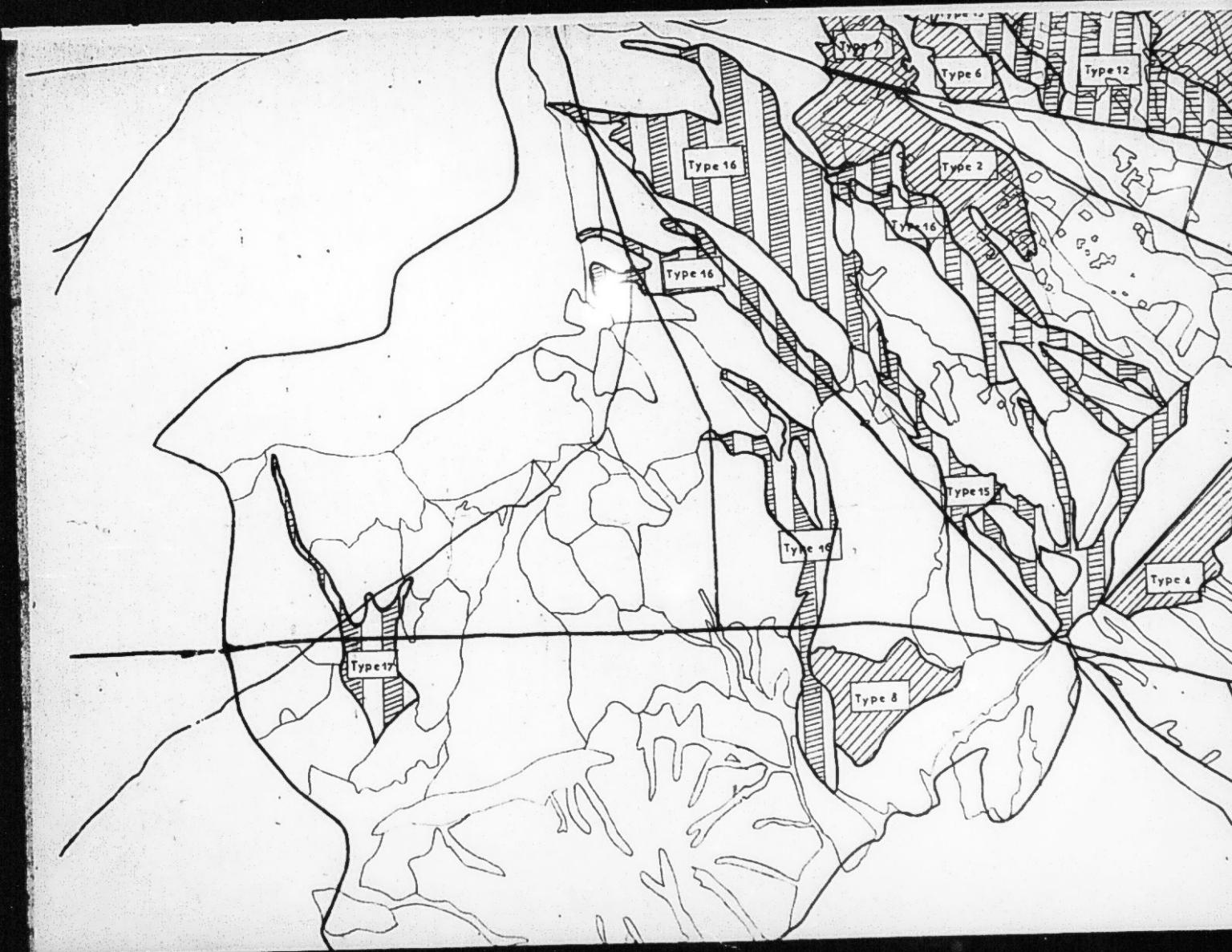
( Le chiffre dans la cartouche indique le type pastoral).















1

Association à *Mentha suaveolens* et *Stipa caprea* variante 1. *Artemisia adonis*, 10% de jaspe par l'fraction solifère et la superficie utilisable de la mi-avril à la mi-novembre à fin octobre à fin novembre à raison de 1 unité ovine pour 4 hectares (5,40%).

2

Association à *Artemisia chevrefeuf*, *Imperata japonica*, *Plantago albidornata* sur sol très peu sablonneux et liseré à noisetier ; taux d'occupation de 75% ; sol riche dont 50% verjuran et 5% pierrier, 45 ha de superficie totale à utilisable de 1/2 mi-avril à fin avril et de début octobre à la mi-novembre à raison de 1 unité ovine pour 4 hectares.

3

Association à *Rhamnus cathartica* et *Stipa caprea* se développant sur sol浅层的 voluble (calcaire) et ayant un enracinement superficiel de nappe ; présence d'arroses formés de gouttelettes par l'fraction solifère le taux d'occupation du sol varie de 75% à 100%. Toute *Mentha* sur une superficie totale de 600 ha est détruite et utilisée de la mi-avril à fin octobre à la mi-novembre à raison de 1 unité ovine pour 4 hectares (surface utilisable de 48 hectares).

4

Association à *Imperata japonica*, *Plantago albidornata* et *Artemisia adonis* ; sol peu sablonneux et liseré à noisetier ; taux d'occupation de 75% ; sol riche et utilisable de la mi-avril à fin octobre à raison de 1 unité ovine pour 4 hectares.

5

Association à *Mentha suaveolens* sur crête, *Artemisia adonis*, *Imperata japonica* et *Plantago albidornata* ; surface totale de 300 ha utilisable de 1/2 mi-avril à fin octobre à la mi-novembre à raison de 1 unité ovine pour 4 hectares.

6

Association à *rhizophyllum schmidii* et *Plantago albidornata*, *Artemisia adonis* et l'fraction solifère ; surface de 500 ha utilisable de la mi-avril à fin octobre à la mi-novembre à raison de 1 unité ovine pour 4 hectares.

8

Complexé d'association à *Polygonum avicinum* et *Plantago albidornata*, *Imperata japonica* et association à *Polygonum avicinum* et *Cynodon dactylon* ; complexe associatif de 350 hectares, taux d'occupation de 75% soit 30 hectares à l'association à *Polygonum avicinum* campagnard, utilisable de la mi-avril à fin avril et de début octobre à la mi-novembre à fin novembre à raison de 1/2 unité ovine pour 4 hectares.

9

Association à *Mentha suaveolens* et *Stipa caprea* variante 1 par l'fraction solifère ; surface totale de 350,5 hectares, taux d'occupation de 75% ; 70% verjuran, 40% pierrier, 40 ha de superficie utilisable de la mi-avril à fin avril et de début octobre à la mi-novembre à raison de 1 unité ovine pour 5 hectares pour l'association à *Cynodon dactylon*, utilisable à la mi-avril à fin juillet à raison de 1 unité ovine pour 5 hectares.

10

Association à *Mentha suaveolens* et *Plantago lanceolata*, sous association à *Calystegia sepium* et *Viola villosa* ; surface totale de 100 ha, à utilisable de la mi-avril à la mi-juin et de début octobre à fin novembre à raison de 1 unité ovine pour



**SUITE EN**

**F 2**



MICROFICHE N°

30264

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية  
وزارة الفلاحة

المركز القومي  
للسنون الفلاحية  
تونس

F 2

0 hectares.



Association à *Artemisia herba alba* et *Haloxyton tamaricifolium*, des souches fortement arrachées par le vent ; surface de 500 hectares, utilisable de la mi-Mars à la mi-Septembre et de début Octobre à fin Décembre à raison de 1 unité ovine pour 15 hectares.

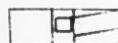


Association à *Artemisia campestris* et *Cynodon Dactylon* groupant les types :  
- type 11 : Derriché à 100% dont 50% de vergers (total 111 ha).  
- type 10 : Derriché à 100% ; moins de 25% de vergers (total 111 ha).  
- type 11 : Derriché à 100% ; gérâches (total 20 ha).

Utilisable hors de la saison d'équilibre, de la mi-Mai à fin Juillet à raison de 1 unité ovine pour 5 hectares.



Species à *Stipa purpurea* de la sous-association à *Schizachyrium fruticosum* et *Aristida ciliata* de l'association à *Artemisia herba alba* et *Haloxyton tamaricifolium* ; 1 unité ovine pour 5 hectares de la mi-Mars à fin Juillet.



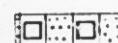
Sous-association à *Aristida ciliata* et *Fenugisette ochroleue* de l'association à *Artemisia herba alba* et *Haloxyton tamaricifolium* sur cailloutis



Species à *Haloxyton tamaricifolium* de l'association à *Artemisia herba alba* et *Haloxyton tamaricifolium* ; utilisable par canellidés.



Sous-association à *Agrostis capillaris* et à l'association *Haloxyton tamaricifolium* et *Artemisia herba alba* ; utilisable par canellidés.



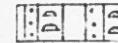
Spécificité de l'association des graminées *Lathyrus pratensis* et *Plantago lanceolata* et de l'association dégradée à *Mnium stroblium mucronatum* ; utilisable de la mi-Mars à fin Avril et de début Octobre à mi-Novembre à raison de 1 unité ovine pour 5 hectares.



Association à *Aristida junciformis* et *Utricularia tridentata*, dégradée par l'érosion soliflouche ; utilisable à raison de 1 unité ovine pour 5 hectares de la mi-Avril à fin Avril et de début Octobre à la mi-Novembre.



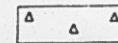
Association à *Calystegia tetrandra*, avec enclosement à *Plantago lanceolata* ; renouvelée ; l'enclosément est le plus souvent assuré par 1 unité ovine pour 5 hectares pendant 5 semaines à 15 jours au printemps et en automne.



Association à *Aristida junciformis*, variante à *Mnium stroblium mucronatum* ; utilisable actuellement à cause des très grands dangers d'érosion soliflouche.



Association à *Artemisia herba alba*, *Artemisia campestris* et *Cynodon Dactylon* sur sol alluvial lichenisé-blanc hydrocorique. Comprend les types 16 (112 ha), 15 (51 ha), 14 (105 ha), 13 (110 ha), 12 (107 ha), 11 (11 ha) ; tous derrichés à 100% ; utilisable hors de la saison d'équilibre de la mi-Mai à fin Juillet à raison de 1 unité ovine pour 5 hectares.



Association à *Inarrhinus brevifolium* et *Helianthemum hirsutum* sur crêtes et escarpements calcaires ; inutilisable pour les canellidés.



Association à *Calypso tetraphala* et *Osmunda mollis*, utilisable seulement par les canellidés.



Utilisable hors de la saison d'irrigation, de la mi-juillet à fin Juillet à raison de 1 unité ovine pour 5 hectares.



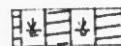
Précise à Stipa purpurea de la sous-association à Schizachyilon fruticosum et Aristida ciliata de l'association à Artemisia herba alba et Haloxylon tamaricifolium ; 1 unité ovine pour 5 hectares.



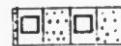
Sous-association à Aristida ciliata et Pennisetum ochroleuca de l'association à Artemisia herba alba et Haloxylon tamaricifolium sur cailloute



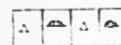
Précise à Haloxylon tamaricifolium de l'association à Artemisia herba alba et Haloxylon tamaricifolium ; utilisable par camélidés.



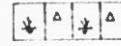
Sous-association à Neopanica articulata de l'association à Haloxylon tamaricifolium et Artemisia herba alba ; utilisable par camélidés.



Degrade de l'association de graminée à Arthrochloë et Plantago albicans et de l'association de graminée à Phanerium suaveolens ; utilisable de la mi-Mars à fin Avril et de début Octobre à mi-Novembre à raison de 1 unité ovine pour 5 hectares.



Association à Aristida juncea et Carex tristis, dominée par l'herbe foliaire ; utilisable à partir du 15 juillet jusqu'à fin octobre de la saison d'irrigation et d'ici Octobre à la mi-novembre.



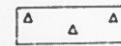
Association à Salicornia tetragona et Atriplex triangularis, avec encrochements à Plantago albicans ; peu dense ; l'encrochement est le plus souvent superficiel ; 1 unité ovine pour 5 hectares pendant 15 jours au printemps et en automne.



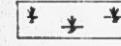
Association à Aristida juncea, variante à Phanerium suaveolens ; utilisable actuellement à cause des très grands dangers d'erosion foliaire.



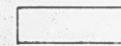
Association à Artemisia herba alba, Artemisia capensis et Salsola komarovii sur sol alluvial lichen-solifluc, hydrocorne. Comprend les types 16 (12 ha), 15 (519ha), 16 (225 ha), 15 (218 ha), 17 (11 ha), 17 (1 ha), 18 (1 ha) et 19 (100 ha) ; utilisables hors de la saison d'irrigation de la mi-août à fin Juillet à raison de 1 unité ovine pour 5 hectares.



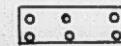
Association à Anarrhinum brevifolium et Helianthemum hirsutum sur crêtes et escarpements calcaires ; inutilisable pour les camélidés.



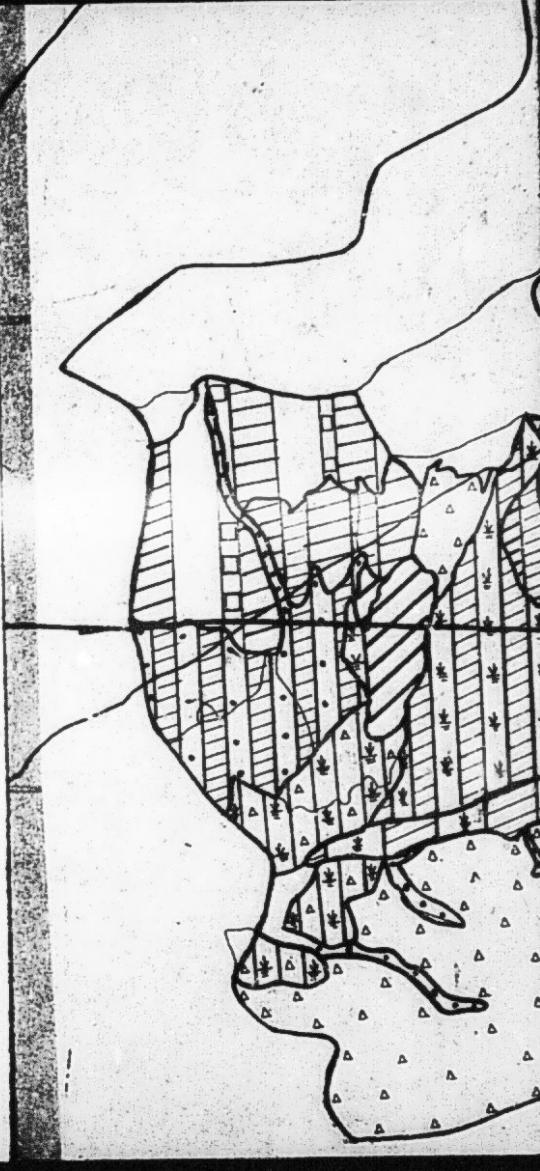
Association à Salicornia tetragona et Quæda mollis, utilisable seulement par les camélidés.

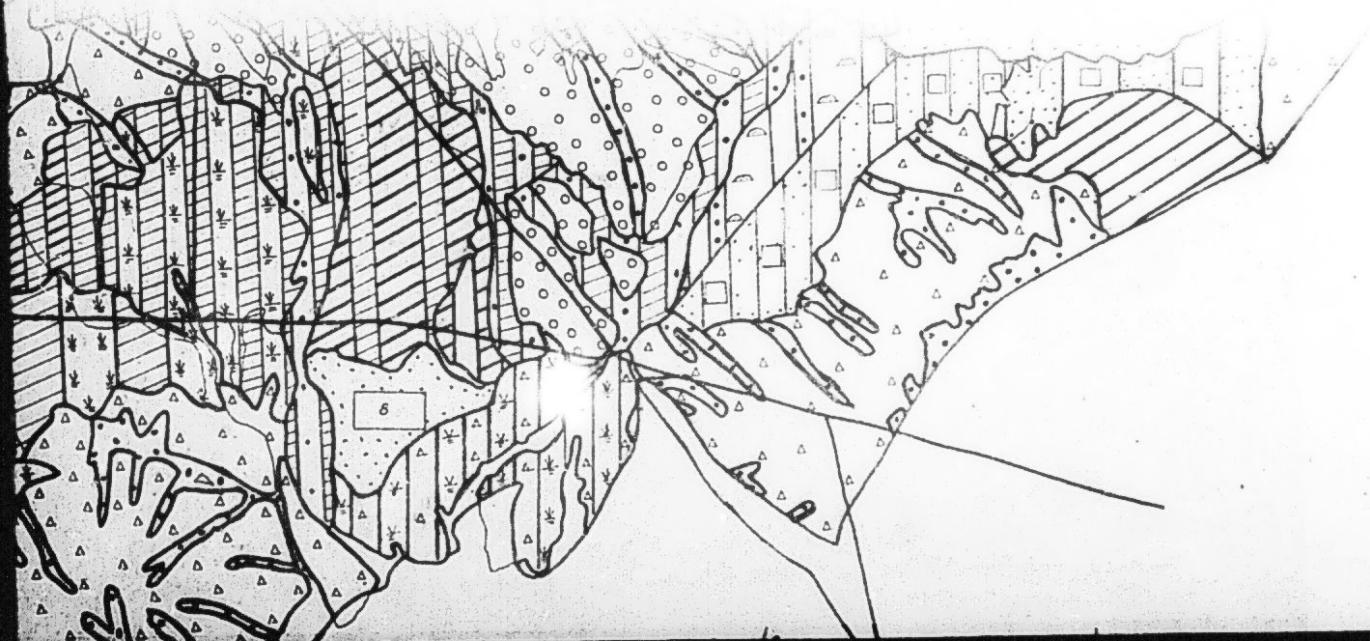


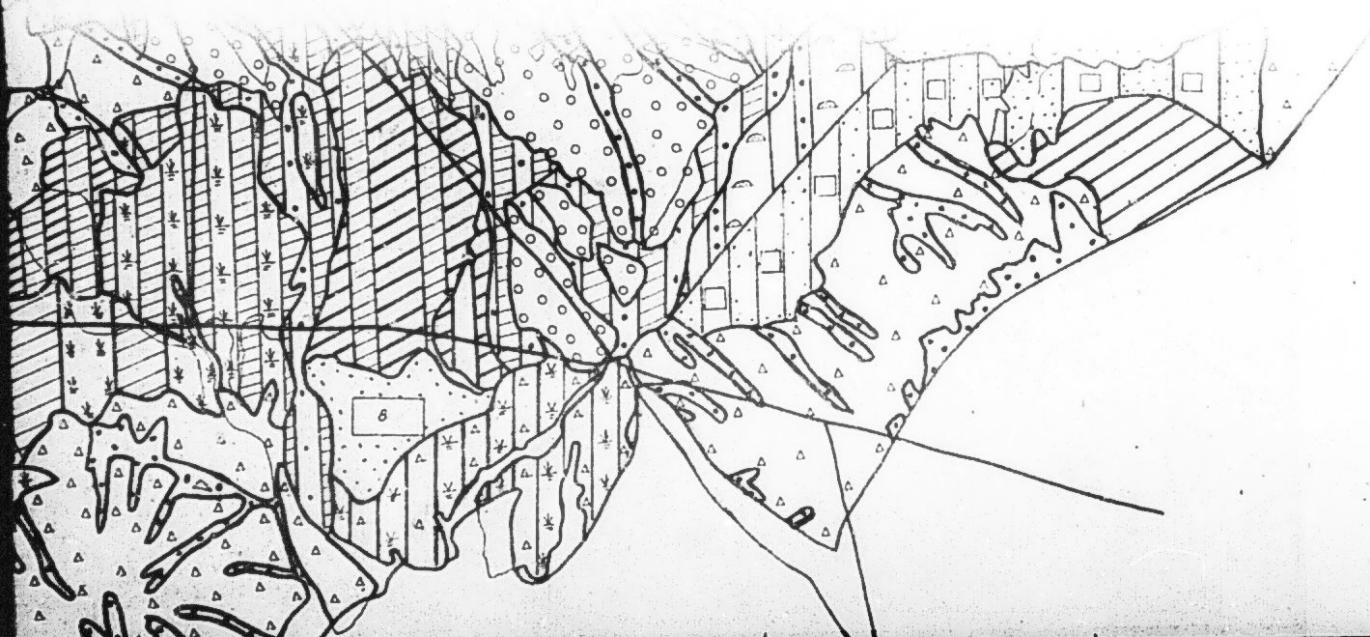
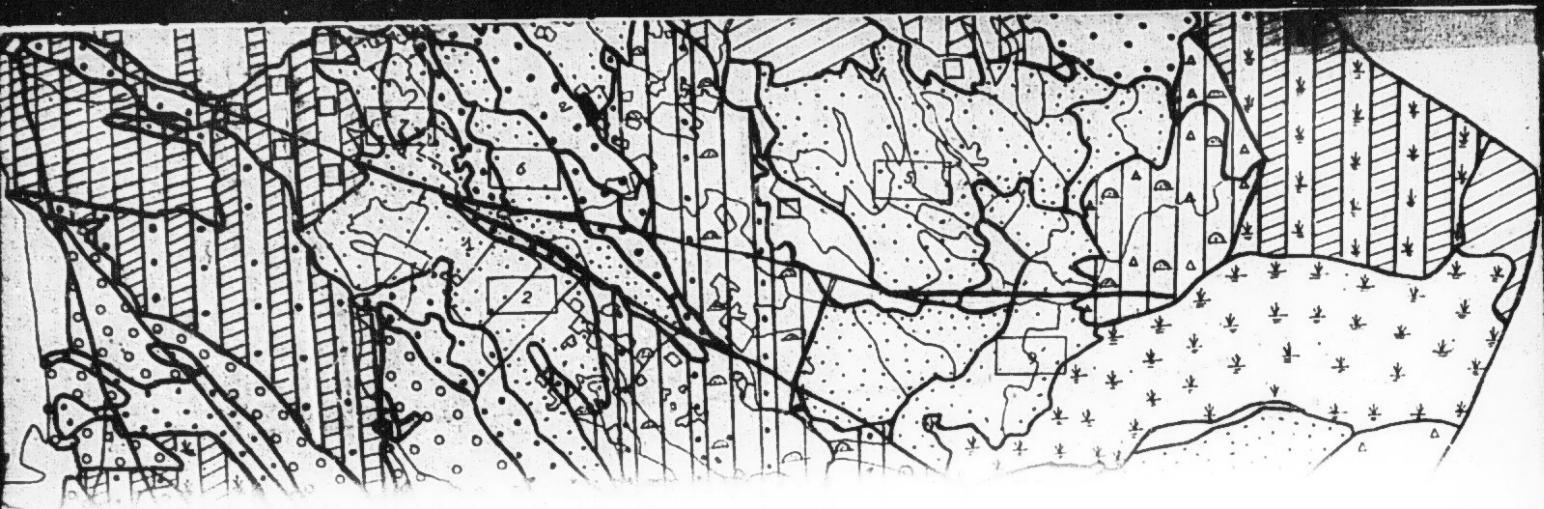
Zone non agricole exclue de l'étude



Association à Haloxylon tamaricifolium et Leguminosae sur sol à nodules.









**FIN**

**5|3**

**VUES**